



Conseil économique et social

Distr. générale
24 avril 2012
Français
Original : anglais

Session de fond de 2012

New York, 2-27 juillet 2012

Point 2 c) de l'ordre du jour provisoire*

Débat de haut niveau : examen ministériel annuel

Déclaration présentée par la Fédération européenne des femmes actives au foyer, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 30 et 31 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* E/2012/100.



Déclaration

L'examen ministériel annuel de 2012 est l'occasion d'adopter des conclusions qui n'avaient malheureusement pas pu voir le jour à l'issue de la cinquante-sixième session de la Commission de la condition de la femme (2012).

Les femmes rurales sont généralement plus exposées aux risques de pauvreté et d'exclusion que les femmes urbaines ou les hommes ruraux. Cette inégalité pourrait, à nos yeux, diminuer considérablement si le travail non rémunéré était reconnu et valorisé, conformément à l'objectif stratégique H.3 du Programme d'action adopté à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, qui s'est tenue à Beijing en 1995. Le Conseil économique et social devrait également proposer une action visant à assurer aux femmes rurales l'accès aux services essentiels, en particulier l'éducation. Les travaux de l'Organisation internationale du Travail sur la protection sociale minimale, ainsi que ceux de la Commission de statistique devraient figurer à l'ordre du jour des débats.

Nous demandons expressément aux ministres rassemblés, ainsi qu'aux membres du Conseil économique et social de s'accorder sur des plans conformes au Programme d'action de Beijing, d'une part, et d'assurer la mise en application de tous plans comportant des mécanismes de consultation et de notification ouverts aux femmes rurales et à la société civile, de l'autre.
